

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 17 juillet 2015 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV1517068S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;
Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée au docteur Thanh Le Luong, directrice du pôle santé, à l'effet de signer tous actes, décisions et correspondances relevant du champ de compétence du pôle santé tel que défini par la décision du 31 décembre 2013 susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du docteur Thanh Le Luong, délégation est donnée à M. Grégory Pescheux, adjoint à la directrice du pôle santé, à l'effet de signer tous actes, décisions d'ordre administratif, à l'exception des actes médicaux et correspondant.

Article 3

La décision du 28 mai 2015 portant délégation de signature (Office français de l'immigration et de l'intégration) est abrogée (NOR : *INTV1512881S*).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 juillet 2015.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
Y. IMBERT